

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 1983

présenté par  
M. Marleix

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 42 à 46.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La prise en charge par la collectivité d'une AMP pour des raisons autres que pathologiques n'est pas justifiée.